

Parachutiste professionnel

RS5584 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	15420
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

8 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ADRENALINDOOR	83457456800020	Former
ADRENALINDOOR	83457456800038	Former
ALBI PARACHUTISME	79217378300012	Former
CHRISTOPHE COLLIN	98300525700016	Former
CPPN	79946755000015	Former
INSTEMA	80292056100023	Former
MENTAL PERFORMANCE	44493933400017	Former
YEP YEP PARACHUTISME	82837877800017	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La licence de parachutiste professionnel répond au besoin des exploitants professionnels du parachutisme, des exploitants d'avions largeurs et des sociétés de construction de parachutes de disposer de parachutistes professionnels qualifiés et compétents aptes à préparer, organiser et exécuter des missions de parachutage et de largage de charges de toutes natures.

Le parachutiste professionnel est un personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile. Pour exercer son activité, il doit être titulaire du brevet et de la licence correspondant à la nature du saut envisagé en cours de validité et comportant toutes qualifications nécessaires. Il exécute, contre rémunération, tout type de saut avec du matériel conforme à la réglementation en vigueur.

Pour la réalisation de la mission, il communique avec l'équipage de conduite et les personnes intervenants au sol et en vol.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer et exécuter une mission de parachutage et de largage

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 3 décembre 1956 relatif à la création d'un brevet et d'une licence de parachutiste professionnel et d'une qualification d'instructeur

Arrêté du 25 avril 1962 relatif au programme et régime de l'examen pour l'obtention du brevet et de la licence de parachutiste professionnel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

a) Être âgé de 18 ans révolus

b) Expérience:

- Totaliser 250 sauts dont au moins 200 sauts au cours desquels est utilisé uniquement le dispositif d'ouverture commandée et comprenant un minimum de 25 chutes libres d'une durée supérieure ou égale à 30 secondes.

ou

- Totaliser 200 sauts dont au moins 150 sauts au cours desquels est utilisé uniquement le dispositif d'ouverture commandée et comprenant un minimum de 25 chutes libres d'une durée supérieure ou égale à 30 secondes, et avoir suivi de manière complète et satisfaisante un enseignement homologué.

c) satisfaire aux conditions d'aptitude physique et mentale

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Examineur parachutiste professionnel désigné par la DGAC

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2026

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2469

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7712

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ecologie.gouv.fr/parachutistes-professionnels>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5584/>

Où se former

Formations référencées	10
Organismes	4
Régions couvertes	4
Prix indicatif	425 € – 4 695 €
Durée	25 – 35 h

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	332
Parcours menés à terme	330
Taux d'achèvement	99 %
Période	03/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	376
Montant total engagé	483 785 €
Coût moyen par dossier	1 287 €
Durée moyenne	29 h
Période	01/2022 – 09/2026
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	7 %
Entreprise	2 %
OPCO	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.